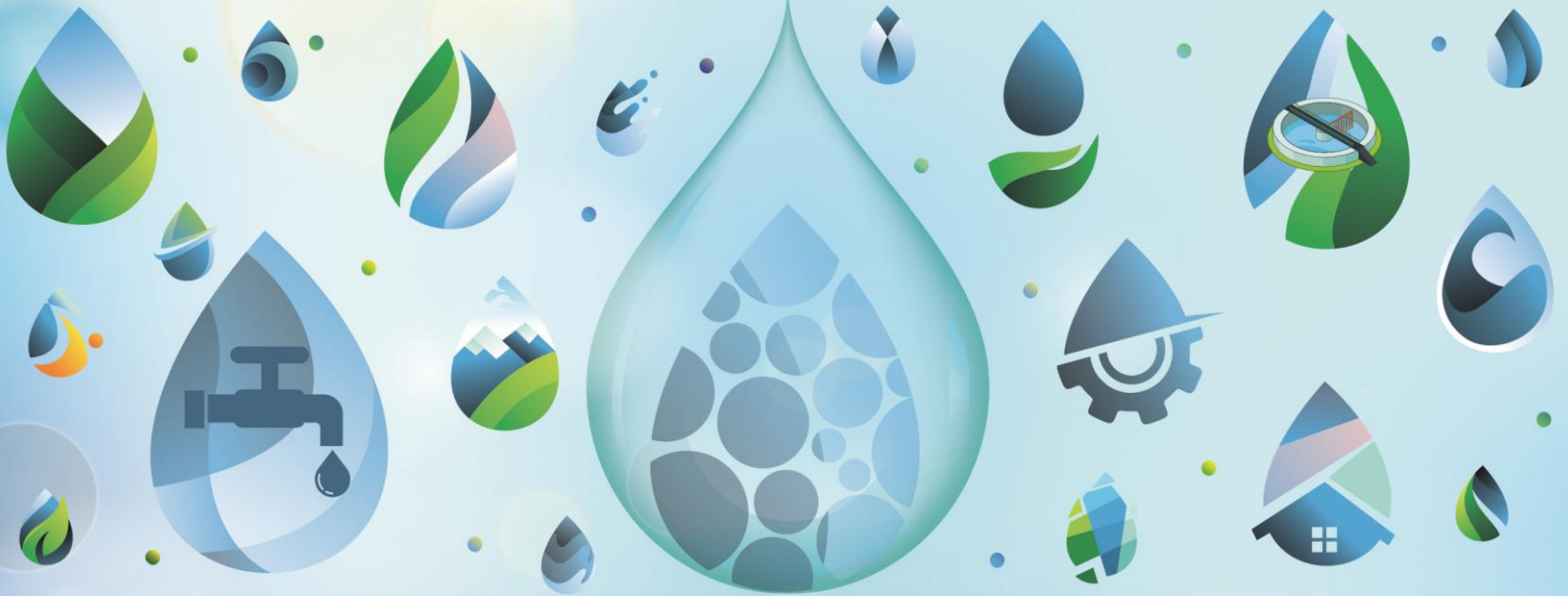

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A l'attention des intercommunalités de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accompagnement collectif pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

Mieux prendre en compte les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les projets de territoire

RÈGLEMENT

Date de lancement | 1er février 2022

Date limite de réponse | 15 avril 2022

ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Article 1 | **CONTEXTE**

L'eau est au cœur du développement et de l'attractivité des territoires et devient aujourd'hui un enjeu majeur en termes d'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité. Mais les enjeux de l'eau sont pris en compte de façon encore insuffisante dans les projets portés par les collectivités. Pourtant, une meilleure intégration de ces enjeux devient une condition indispensable pour bâtir des projets plus durables et plus efficients, pour des territoires qui doivent devenir plus résilients.

Par ailleurs, les communes et leurs groupements sont actuellement soumis à une refonte globale des compétences territoriales liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, notamment avec le transfert de certaines compétences aux EPCI, comme la GEMAPI (gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations) et la gestion des eaux pluviales.
Les intercommunalités doivent donc s'organiser, développer de nouvelles connaissances, s'approprier les enjeux dans les domaines liés à la biodiversité, les cours d'eau et les zones humides, la sensibilisation et la concertation de la population sur l'eau, les trames verte et bleue, la prévention des inondations, les eaux pluviales, l'assainissement, l'eau potable etc.

On remarque aussi que la gestion de l'eau est encore trop souvent réalisée par des acteurs qui sont habitués à réfléchir et à agir de façon sectorielle, par filière d'usages (eau potable, irrigation, assainissement, inondation, etc.) et souvent sur un territoire défini par des contours administratifs alors que gérer l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant s'avère plus pertinent.
Ainsi, il est important de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs présents sur les territoires (syndicat de rivières, syndicat d'eau potable, intercommunalités voisines, etc.) et de décloisonner les services des collectivités.

Face à ce constat, l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, propose d'accompagner collectivement une **dizaine d'EPCI dans l'acquisition d'une culture de l'eau et des milieux aquatiques, pour une mise en œuvre éclairée de leurs compétences, en s'appuyant sur la transversalité au sein de leurs services :**

- Apporter des éléments de compréhension des enjeux de l'eau, notamment dans le contexte du changement climatique
- Contribuer à une meilleure prise en compte de ces enjeux pour bâtir des projets plus durables, plus efficients et améliorer la résilience des territoires
- Favoriser une approche transversale des projets au sein des collectivités
- Favoriser la démultiplication des actions en faveur d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité
- Inspirer les collectivités en leur présentant des retours d'expériences éprouvés ou innovants
- Mieux faire connaître les divers acteurs de l'eau et leurs rôles (acteurs institutionnels, syndicats de rivières, etc.)

L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt est de recueillir les candidatures d'intercommunalités qui se portent volontaires pour bénéficier de cet accompagnement collectif.

Article 2 | COLLECTIVITES ÉLIGIBLES

A travers ce dispositif, l'ARBE souhaite viser **les intercommunalités de Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, que sont :

- Les communautés d'agglomération,
- Les communautés de communes,
- Les métropoles.

Article 3 | DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

6 modules d'une journée chacun se dérouleront entre juin 2022 et juin 2023, en présentiel pour favoriser les échanges avec les intervenants et entre les participants. Ils concerneront différentes thématiques de l'eau et des milieux aquatiques :

- Les milieux aquatiques, un atout pour l'attractivité des territoires et la biodiversité ?
- Comment sécuriser l'approvisionnement en eau sur son territoire et préserver la qualité de vie de la population ?
- Pollutions domestiques, pluviales et toxiques : quels outils pour mieux les connaître et quelles actions pour réduire leurs impacts ?
- Comment aménager aujourd'hui en gérant les eaux pluviales et les eaux de ruissellement grâce à des solutions innovantes ?
- Pourquoi et comment réaliser des SCOTs et des PLU qui intègrent les enjeux eau, milieux aquatiques et biodiversité ?
- Comment faire adhérer la population à son projet de territoire en partageant les enjeux de l'eau ?

A titre indicatif, les programmes des journées qui ont eu lieu en 2021 figurent en annexe 1.

A noter : les frais de restauration sont à la charge des collectivités lauréates (18€ par personne et par jour). Tous les autres frais sont pris en charge par les partenaires de cet accompagnement.

L'acquisition de connaissances sera réalisée au travers d'exposés, de retours d'experts ou de témoignages de collectivités ou de gestionnaires de milieux aquatiques. Des ateliers et des moments d'échanges et de partages entre collectivités permettront également de présenter différents outils et méthodes.

L'ARBE animera une réunion de l'équipe projet au sein de chaque intercommunalité lauréate afin de présenter le dispositif et préciser les modalités de l'engagement de la collectivité et des agents impliqués.

Elle assurera également le suivi et l'accompagnement de la collectivité dans la réalisation de ses actions. Ce suivi consistera à apporter une aide à la mise en œuvre d'actions : transfert d'outils, de bonnes pratiques, de contacts pour faciliter la mutualisation d'expériences…

L'ARBE valorisera les actions portées par les collectivités pour favoriser la démultiplication de ce type de démarche en région.

Les réunions de lancement et de clôture :

Après la désignation des collectivités lauréates, les référents techniques et politiques de chaque collectivité seront invités à participer à **une réunion de lancement de la démarche au second trimestre 2022**.

A l'issue des modules, **une réunion de clôture sera organisée en 2023.** La date sera déterminée en fonction du calendrier des journées.

Article 4 | MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

4.1 MODALITES DE CANDIDATURES

Pour être prise en compte, la candidature devra inclure :

- Un courrier émanant de la direction générale des services présentant les motivations de la collectivité candidate à l'accompagnement collectif et exposant les enjeux du territoire et les projets en cours ou à venir portés par la structure,
- Le règlement signé
- La fiche de candidature dûment complétée (voir en annexe 2)
- L'organigramme des services.

Les candidatures sont à envoyer avant **le 15 avril 2022 :**

Par voie postale à :
Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]
Direction Transition écologique des territoires
22 rue Sainte-Barbe • CS 80573 • 13205 MARSEILLE cedex 1

Ou par courriel à : a.freihaut@arbe-regionsud.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'ARBE :
Direction Transition écologique des territoires
Annelise FREIHAUT – a.freihaut@arbe-regionsud.org - Tél : 04 42 90 90 83

4.2 MODALITÉS DE SÉLECTION

- **Un Comité de sélection**

Le **comité de sélection** sera composé de l'ARBE, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Agence de l'eau RMC.
La liste des lauréats du présent appel à candidature sera validée par la Présidente de l'ARBE.
L'accompagnement proposé est dimensionné pour accompagner une dizaine de collectivités.

- **Un calendrier**

Phases		Dates - Périodes
1	Publication et lancement de l'AMI	**1er février**
2	Date limite de réception des candidatures	**15 avril 2022**
3	Période d'évaluation	**15 avril au 6 mai 2022**
4	Réunion du comité de sélection	**10 mai 2022**
5	Notification des décisions aux candidats	**13 mai 2022**
6	Réunion de lancement de l'AMI	**9 juin 2022**
7	Déroulement des modules	**De juin 2022 à juin 2023**
8	Réunion de clôture de l'AMI	**Second semestre 2023 – à déterminer**

A noter :

- L'ARBE se réserve le droit d'annuler l'appel à candidature.
- Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.
- Les dossiers de candidatures transmis, ainsi que les délibérations du jury, sont confidentiels

Article 5 | ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE

La collectivité s'engage à :

- **Assurer un portage politique** avec notamment la nomination d'un élu référent participant aux réunions de lancement et de clôture
- **Constituer une équipe-projet inter-services** au sein de la collectivité et identifier un référent technique de l'équipe (eau potable, assainissement, GEMAPI, eaux pluviales, urbanisme, développement économique, voierie, espaces verts, déchets-propreté, etc.)
- **Mobiliser l'équipe-projet afin que chaque membre participe à toutes les journées**, de façon à acquérir une approche globale de l'ensemble des thématiques abordées
- **Organiser une réunion de l'équipe-projet en présence de l'élu référent et de l'ARBE** pour partager une information détaillée sur le dispositif (entre le 16 mai et le 24 juin)
- **Participer à la réunion de lancement et à la réunion de clôture du dispositif** (pour les référents politique et technique – éventuellement, pour des membres de l'équipe-projet)
- **Identifier des projets et les mettre en œuvre** en se basant sur une méthode de travail transversale inter-services, au cours ou à l'issue de l'accompagnement
- **Transmettre son retour expérience à l'ARBE** sur les actions mises en œuvre à la suite des journées

Fait à , le

Pour le Président de la collectivité
Le Directeur général des services
(Nom et signature)

Annexe 1 : Programmes des journées réalisées en 2021

Annexe 2 : Fiche de candidature

Les milieux aquatiques, un atout pour l'attractivité des territoires et la biodiversité ?

Programme de la journée d'échanges du 10 juin 2021 • 8h45-16h30
Ecomusée de la forêt à Gardanne (Bouches-du-Rhône)

1. Objectifs

- Appréhender ce qu'apporte une rivière ou une zone humide « en bonne santé » en matière de services rendus à la population (qualité et quantité de la ressource en eau), salubrité, attractivité et biodiversité
- Mieux connaître les acteurs de l'eau et les outils de gestion mis en œuvre (SAGE, contrat de rivière, PAPI - Programme d'action de prévention des inondations, PPRI - Plan de prévention des risques d'inondation, etc.)
- Mieux connaître la compétence GEMAPI

2. Déroulé de la journée d'échanges

8h45 • Accueil café

9h à 10h30 • La perception des milieux aquatiques - Atelier animé par la Maison Régionale de l'Eau

10h30 à 10h45 • Milieux aquatiques : des espaces naturels, des enjeux et des usages – projection de films courts

10h45 à 11h • Changement climatique : l'impact sur les milieux aquatiques - Julie Gattacceca, animatrice **- Groupe** Régional d'Experts sur le Climat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur **(**GREC SUD)

11h à 11h10 • Echanges avec la salle

11h 10 à 12h • Les enjeux Eau perçus par les participants - temps de partage

12h à 13h30 • Repas pris en commun

13h30 à 13h35 • Des cours d'eau en pleine forme : court film d'animation

13h35 à 13h50 • Projection d'un court film et illustrations concrètes de la gestion intégrée au travers de plusieurs exemples - Véronique DESAGHER, chef du service SAGE et contrat de rivière - **Syndicat** Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

13h50 à 14h • Echanges avec la salle

14h à 14h15 • Rôle de la végétation des bords de rivières - Aurélien TRANSON, chargé de mission - Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc

14h15 à 14h25 • Echanges avec la salle

14h25 à 14h45 • Gestion des rivières et prévention des inondations : projection d'un court film et présentation de l'opération de protection de la Ville de Bollène contre les crues - Jean-Louis GRAPIN, directeur - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

14h45 à 14h55 • Echanges avec la salle

14h55 à 15h15 • Zones humides : projection d'un court film et présentation de la gestion de l'étang salé à Courthézon (84) - Aurélie SAGNIER, chargée de mission - Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange et Florence MENETRIER, responsable du pôle Vaucluse – Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA)

15h15 à 15h25 • Echanges avec la salle

15h25 à 16h10 • La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : table ronde animée par Véronique Desagher, chef du service SAGE et contrat de rivière - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

16h10 à 16h20 • Echanges avec la salle

16h20 à 16h30 • Evaluation et fin de la journée

Comment sécuriser l'approvisionnement en eau sur son territoire et préserver la qualité de vie de la population ?

Programme de la journée d'échanges du 29 juin 2021 • 9h-16h30
Centre de congrès AGORA - Aubagne (Bouches-du-Rhône)

2. Objectifs

- Mieux s'approprier les enjeux et les usages de la ressource en eau : eaux de surface, eaux souterraines, zones humides
- Connaître les moyens règlementaires et les actions pour préserver, économiser et partager la ressource : le changement des pratiques agricoles, les économies d'eau et les solutions fondées sur la nature.

3. Déroulé de la journée d'échanges

9h • Accueil café

9h20 à 9h50 • Présentation du déroulé de la journée et quiz sur la ressource en eau

9h50 à 10h05 • Etat des lieux de la ressource et perspectives en Provence Alpes Côte d'Azur - Cécile PITTET, directrice adjointe du service Eau et Risques naturels - Région et Emilie THIEBAUD, chargée de mission - DREAL

10h05 à 10h15 • Echanges avec la salle

10h15 à 10h35 • La vulnérabilité de la ressource et l'alimentation en eau potable – Courts films suivis par l'intervention de Fabrice DASSONVILLE, responsable régional « eaux » - Agence régionale de santé (ARS PACA)

10h35 à 10h45 • Echanges avec la salle

10h45 à 10h55 • PAUSE

10h55 à 11h10 • Retour d'expérience innovant : viticulture et agroforesterie dans le Gard pour protéger une aire de captage prioritaire – vidéo

11h10 à 11h25 • Une démarche prospective sur la ressource en eau : L'étude SINERGI - Charlotte ALCAZAR, directrice - Syndicat Mixte de Gestion de la nappe Phréatique de la Crau (SYMCRAU)

11h25 à 11h35 • Echanges avec la salle

11h35 à 11h40 • Ça chauffe, partageons l'eau ! • Court film sur le partage de la ressource en eau

11h40 à 11h55 • Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Caramy-Issole - Camille MOURRET, Chargée de projet contrat de rivière Caramy-Issole - Syndicat Mixte de l'Argens et Vanessa COLIN, directrice de l'Agriculture – Communauté d'agglomération Provence verte

11h55à 12h05 • Echanges avec la salle

12h05 à 13h45 • REPAS

13h45 à 14h • L'opération « Economisons l'eau » - Magali JAMEUX, Chargé de mission "Ressource en eau" – Parc naturel régional du Luberon

14h à 14h10 • Echanges avec la salle

14h10 à 14h15 • Vers un service public de l'eau durable : court film d'animation

14h15 à 14h30 • Eau potable : des actions pour réduire les prélèvements d'eau dans le milieu: Séverine ALTSCHULER, responsable SIG et ressource en eau - Régie Eau d'Azur

14h30 à 14h40 • Echanges avec la salle

14h40 à 14h55 • Réutilisation des eaux usées traitées : Les potentialités sur le territoire de la métropole Aix Marseille Provence - Nathalie FREMONT, chef de mission Ressources en eau – AMPM

14h55 à 15h05 • Echanges avec la salle

15h05 à 15h15 • PAUSE

15h15 à 15h30 • Réutilisation des eaux usées traitées pour divers usages urbains : Franck MONTET, responsable d'exploitation de la station d'épuration - SIVOM du Littoral des Maures

15h30 à 15h40 • Echanges avec la salle

15h40 à 15h55 • Economies d'eau réalisées sur un canal d'arrosage : Cécile CHAPUIS, directrice adjointe - Association syndicale du Canal de Manosque

15h55 à 16h05 • Echanges avec la salle

16h05 à 16h30 • Evaluation de la journée

Pollutions domestiques, pluviales et toxiques : quels outils pour mieux les connaître et quelles actions pour réduire leurs impacts ?

Programme de la journée d'échanges du 14 septembre 2021 • 9h30 à 15h30

Salle du foyer • LE VAL (Var)

1. Objectifs

- Mieux connaître les enjeux liés aux pollutions domestiques, pluviales et toxiques : qualité du cadre de vie et de l'eau et préservation des cours d'eau
- Appréhender les moyens dont disposent les EPCI pour réduire l'impact de ces pollutions
- Découvrir des démarches ou des solutions innovantes

2. Déroulé de la journée

9h30 à 9h45 • Accueil café

9h45 à 10h • Présentation du programme de la journée et films d'introduction

10h à 10h20 • Les rejets polluants à l'échelle d'un bassin versant – Maxime LENNE, chargé de mission - Syndicat d'aménagement du bassin de l'ARC

10h20 à 10h30 • Echanges avec la salle

10h30 à 10h40 • Les schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales : des outils qui évoluent – François ROBERI, chargé d'intervention - Agence de l'eau RMC

10h40 à 10h50 • Echanges avec la salle

10h50 à 11h10 • Les schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales de Bagnols sur Cèze (30) – Nicolas CHARRAS et Fabien CHRISTIN, directeurs associés - Bureau d'études CEREG

11h10 à 11h20• Echanges avec la salle

11h20 à 11h35 • Pause

11h35 à 11h50 • La gestion des effluents non domestiques rejetés dans les réseaux d'assainissement – Silvia SANCHEZ BAUDOIN, technicienne chargée des rejets non domestiques - SPL L'eau des collines

11h50 à 12h • Echanges avec la salle

12h à 12h20 • « Micropolluants dans l'eau, une emprise invisible » - Film co-produit par ARCEAU Ile de France et l'Office français de la biodiversité (OFB) et **« Des tout petits cachets »** - Film du Graie

12h20 à 13h35 • Repas pris en commun

13h40 à 15h • <u>Les macro-déchets plastiques dans les rivières et la mer</u> :

Présentation des enjeux, du cadre réglementaire et des outils régionaux - Claire POULIN, Chargée de mission zéro

déchet plastique - ARBE et Mylène RAYNAUD, Chargée de mission déchets économie circulaire - Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Des initiatives exemplaires en région pour diminuer les pollutions plastiques – Claire POULIN, Chargée de mission zéro déchet plastique - ARBE et Mylène RAYNAUD, Chargée de mission déchets économie circulaire - Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Une stratégie de lutte contre les macro-déchets plastiques – Estelle FLEURY, directrice - Syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune

(Echanges avec la salle après chaque présentation)

15h à 15h30 • Evaluation et clôture de la journée

Comment aménager aujourd'hui en gérant les eaux pluviales de façon innovante ?

Programme de la journée d'échanges du 7 octobre 2021 • 9h15-15h45
(Attention, la passe sanitaire est nécessaire pour participer à la journée)

Matinée : Salle Colomb • Avenue Jean Moulin - Miramas (Bouches-du-Rhône)
Après-midi : Visites de sites (prévoir chaussures adaptées, gourde, chapeau éventuellement)

1. Objectifs

- Mieux connaître les procédés de gestion alternative des eaux pluviales et des eaux de ruissellement
- Appréhender leur mise en œuvre au travers de retours d'expérience : désimperméabilisation d'une voierie, aménagement d'une zone d'activités et d'un éco-quartier.

2. Déroulé de la journée

9h15 • Accueil café

9h30 • Présentation de la journée

9h45 • L'eau dans la ville : vers une gestion durable des eaux de pluie – film produit par l'Agence de l'eau Adour Garonne

9h55 • Table ronde : la problématique de l'eau de pluie dans les intercommunalités participantes
Nathalie le Nouveau et Sébastien LANOIRE– Métropole Nice Côte d'Azur, Amélie CHAROT – Communauté de communes Forcalquier Montagne de Lure, Philippe JASSERAND et Laurence CRISCUOLO – Communauté de communes Serre-Ponçon

10h25• Comment intégrer l'eau de pluie dans un projet d'aménagement urbain – Thierry MAYTRAUD, fondateur de l'agence ATM

10h45 • Echanges avec la salle

11h • Pause

11h15 • Des toitures terrasses végétalisées adaptées à notre région, c'est possible ? Nicolas WEPIERRE, chargé de mission Gestion durable des eaux pluviales - ARBE

11h30 • Echanges avec la salle

11h40 • Le projet de la zone d'activités d'Aubagne – Camp de Sarliers - Patricia SPANO, chef de projet Aménagement et Développement – Métropole Aix Marseille Provence Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile ; Estelle Fleury, directrice du Syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune

12h • Echanges avec la salle

12h15 à 13h30 • Repas pris en commun

13h30 • La gestion des eaux de pluie par la ville de Miramas - Anaïs CHEIRON, chargée de mission biodiversité Transition Écologique – ville de Miramas

13h45 • **Echanges avec la salle et départ vers les sites à visiter**

14h15 • **Visites de sites (durée 1h30) : parkings perméables, voierie désimperméabilisée, noues.**

15h45 • **Evaluation et clôture de la journée**

Pourquoi et comment réaliser des SCOTs et des PLU qui intègrent les enjeux eau, milieux aquatiques et biodiversité ?

Programme de la journée d'échanges du 21 octobre 2021 • 9h15-16h

Locaux de la Communauté de communes Provence Verdon - Varages (Var)
(Attention, le passe sanitaire est nécessaire pour participer à la journée)

1. Objectifs

- Mieux prendre en compte les multiples enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme, pour un aménagement durable du territoire
- Identifier et mettre en œuvre les outils règlementaires de préservation

2. Déroulé de la journée d'échanges

9h15 • Accueil café

9h30 • Présentation du programme de la journée

9h45 • Atelier cas pratique animé par le CPIE des Pays de Vaucluse

12h à 14h • Repas et balade au fil de l'eau dans le village de Varages

14h • L'articulation de la politique de l'eau avec celle de l'urbanisme – Annelise MULLER, chargée de mission Eau & Mer / Biodiversité - France Nature Environnement PACA

14h15 • Echanges avec la salle

14h25 • Le SCoT du pays d'Apt Luberon – Marion EYSSETTE, chargée de mission Aménagement et développement du territoire – Communauté de communes du pays d'Apt Luberon et Marlène CREQUER, chargée de mission – Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse

14h45 • Echanges avec la salle

14h55 • Des exemples d'outils utilisés dans les PLU - Edouard MASSONNEAU, chargé d'études Planification durable et environnement - Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise et Agnès HENNEQUIN, chargée de mission Aménagement & biodiversité - ARBE

15h25 • Echanges avec la salle

15h40 • Evaluation et clôture de la journée

Comment faire adhérer la population à son projet de territoire en partageant les enjeux de l'eau ?

A l'Ecomusée de la forêt – Gardanne (13) - 9h15 à 16h

1. Objectifs

- Mieux comprendre pourquoi il est important pour la collectivité que la population se familiarise avec les enjeux de l'eau sur son territoire.
- Identifier les moyens et les méthodes à mettre en place pour consulter et impliquer le public dans des projets sur l'eau.
- Rencontrer les acteurs de l'éducation à l'environnement et à l'eau et découvrir concrètement leurs outils destinés au grand public, aux scolaires et aux acteurs économiques.

2. Déroulé de la journée d'échanges

9h15 • Accueil café

9h45 • Présentation du programme de la journée

10h à 10h20 • Partager une culture commune de l'eau et de ses enjeux - Nathalie SUREAU-BLANCHET, Chargée d'études en sociologie – Agence de l'eau RMC

10h20 à 10h30 • Echanges avec la salle

10h30 à 10h45 • Les associations de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le domaine de l'eau en région : quels rôles et quels partenariats ? – Frank FLAMINI, animateur - GRAINE PACA et Anaëlle HUMBERT, Chargée de mission mobilisation citoyenne et biodiversité - ARBE

10h45 à 10h55 • Echanges avec la salle

10h55 à 11h10 Pause

11h10 à 11h30 • Des exemples de mise en place de stratégies territoriales liées à l'eau : économie d'eau, culture du risque inondation, éducation aux rivières **–** Karine VICIANA, Directrice adjointe – Maison régionale de l'eau

11h30 à 11h40 • Echanges avec la salle

11h40 à 12h • Comment initier des projets participatifs autour des enjeux de l'eau sur un territoire - Emmanuel DOLLET, Directeur - CPIE Rhône Pays d'Arles

12h à 12h10 • Echanges avec la salle

12h10 à 13h30 • Repas pris en commun

13h30 à 15h30 • Rencontre entre collectivités et associations au sein d'espaces de démonstration : échanges et présentation d'outils

15h30 • Evaluation et clôture de la journée

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Accompagnement collectif pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

Mieux prendre en compte les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les projets de territoire

FICHE DE CANDIDATURE

Identification de la structure

Nom de la collectivité .....

Adresse.....

.....

.....

.....

Type de collectivité : ☐ Communauté de communes ☐ Communauté d'agglomération

☐ Métropole

Taille de la collectivité : Nombre de communes : ..... Nombre d'habitants .....

Nombre d'agents .....

Élu de la collectivité référent du projet :

Nom Prénom .....

Tél : .....

Courriel .....

Fonction .....

Agent de la collectivité référent du projet :

Nom Prénom .....

Tél : .....

Courriel .....

Fonction .....

Précisez le nom et la fonction des personnes de l'équipe projet au sein de la collectivité (à décliner en fonction de l'organisation de votre structure) :

- Référent urbanisme - aménagement .....

- Référent développement durable.....

- Référent environnement - cadre de vie.....

- Référent milieux aquatiques (GEMAPI).....

- Référent eau potable.....

- Référent assainissement collectif.....

- Référent assainissement non collectif .....

- Référent eaux pluviales.....

- Référent agriculture .....

-Référent déchets, salubrité publique.....

- Référent voierie .....

- Référent espaces verts.....

-Référent communication.....

-Référent sensibilisation et éducation à l'environnement.....

-Référent développement (économique/local) .....

Planification et urbanisme

De quels documents de planification votre collectivité dispose-t-elle ?

☐ **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Si oui, quel est son état d'avancement ? .....

.....

.....

☐ **Schéma de COhérence Territoriale (ScoT).**

Si oui, quel est son état d'avancement ? .....

.....

.....

A votre connaissance, des mesures de prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau), de limitation de l'imperméabilisation des sols ont-elles été intégrées dans ces documents ? (si oui, précisez lesquelles): .....

.....

.....

.....

.....

En matière de planification et d'urbanisme, travaillez-vous avec la(les) structure(s) gestionnaire(s) de milieu(x) aquatique(s) si elle(s)existe(nt) sur votre territoire ? (si oui, lesquelles) .....

.....

.....

.....

.....

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Votre collectivité exerce des compétences liées à l'eau, lesquelles ?

Eau potable :

☐ Oui ☐ Non

☐ en régie ☐ déléguée (si oui, précisez à qui ?) ☐ transférée (si oui, précisez à qui ?)

.....

.....

.....

.....

Précisez s'il existe un schéma directeur d'eau potable et de quand date sa mise à jour :

.....

Assainissement collectif :

☐ Oui ☐ Non

☐ en régie ☐ déléguée (si oui, précisez à qui ?) ☐ transférée (si oui, précisez à qui ?)

.....

.....

……

……

Précisez s'il existe un schéma directeur d'assainissement intercommunal et de quand date sa mise à jour :

……

Assainissement non collectif :

☐ Oui ☐ Non

☐ en régie ☐ déléguée (si oui, précisez à qui ?) ☐ transférée (si oui, précisez à qui ?)

……

……

Eaux pluviales :

☐ Oui ☐ Non

☐ en régie ☐ déléguée (si oui, précisez à qui ?) ☐ transférée (si oui, précisez à qui ?)

……

……

……

Précisez s'il existe un schéma directeur des eaux pluviales et de quand date sa mise à jour :

……

GEMAPI :

☐ Oui ☐ Non

☐ exercée en direct ☐ déléguée (si oui, précisez à qui et les items concernés)

……

……

……

……

☐ transférée (si oui, précisez à qui et les items concernés)

……

……

……

……

Travaillez-vous avec le(s) gestionnaire(s) de milieux aquatiques s'il(s) existe(nt) sur votre territoire ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, dans quels domaines ?

……

……

……

……

……

……

Votre collectivité adhère-t-elle à une (des) structure(s) de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez laquelle ou lesquelles : ……

……

……

……

……

……

Si votre collectivité est concernée par un **SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), un **contrat de milieu**, un **PGRE** (Plan de gestion de la ressource en eau) ou un **PTGE** (Projet de territoire pour la gestion de l'eau), précisez-le(s)quel(s) :

……

……

……

……

……

……

……

……